

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 13 /PM/2024

Le Secrétaire Permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature informe l'opinion publique qu'il circule depuis un certain temps dans les réseaux sociaux, la vidéo montrant la scène de flagellations intenses administrées sur une femme maîtrisée au sol, orchestrées par de personnes en tenues militaires, laquelle scène pourrait être assimilable à des actes de tortures dont les internautes de mauvaise foi l'attribuent sans preuve à l'Auditorat.

Il tient à préciser que l'Auditorat militaire n'a rien avoir avec ces évènements malheureux à déplorer.

D'ailleurs, la haute hiérarchie de l'Auditorat Général vient d'instruire l'Auditeur militaire supérieur du Kongo-central à ouvrir une information judiciaire à ce sujet.

Le Secrétaire Permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature lance l'appel à témoins pour participer aux enquêtes en cours afin d'établir les responsabilités.

Il met en garde les internautes-fossoyeurs et invite la population à faire confiance en la justice de son pays.

Fait à Kinshasa, le 23 SEP 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe

E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com

www.csm-rdc.cd